



COMMUNIQUE DE L'IDH DU BARREAU DE GRENOBLE A LA SUITE DE L'EXPULSION DE MAÎTRE PAUL SOLLACARO DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'AIX EN PROVENCE LE 11 MARS 2021

Le 11 mars 2021, un avocat a été expulsé d'une salle d'audience par les forces de l'ordre à la demande du Président du Tribunal Correctionnel d'Aix en Provence.

Cet acte d'une particulière gravité nous rappelle que même en démocratie, nous ne sommes pas à l'abri de l'arbitraire.

L'IDH du Barreau de Grenoble tient à exprimer sa profonde indignation au regard de cet évènement sans précédent.

L'IDH rappelle qu'un président de juridiction n'est pas la justice.

Il peut l'incarner à la condition de la respecter.

Cela suppose, courtoisie, retenue et élégance.

La fermeté n'est pas le mépris.

L'ignorance des droits de la défense, la molestation d'un avocat dans l'exercice de sa fonction de défense est une forfaiture.

Les pouvoirs de police de l'audience ne sauraient être le prétexte à l'abus d'une fonction.

L'IDH du Barreau de Grenoble apporte son entier soutien à Maître Paul SOLLACARO victime d'un absolutisme judiciaire d'un autre âge.

Pour la défense des libertés : Restons vigilants et mobilisés !